

Demande de compléments
Unité inter-Départementale Gard-Lozère
Courrier du 11/10/2024
CARRIÈRE DU BOIS DE LA GROTTÉ
Commune de Verfeuil

Le dossier dématérialisé de demande de renouvellement d'autorisation environnementale concernant la carrière du « Bois de la Grotte » a été déposé en ligne le 11 juin 2024. Une première demande de compléments nous a été adressée le 5 août 2024. Nous y avons répondu en date du 10 octobre 2024.

Les remarques portaient sur la justification de la valorisation du volume excédentaire de 18330 m³ de stériles après la remise en état et de l'absence de preuve que ces stériles ne resteront pas sur le site et de la destination des matériaux valorisés.

Dans notre réponse, nous précisons que de remettre ces stériles dans la fosse en extraction était inadapté car la poursuite d'extraction au-delà des 30 ans était possible.

Pour répondre à votre correspondance du 11/10/2024 concernant l'usage des stériles d'exploitation et l'obligation de les valoriser ou de les éliminer vers des installations dûment autorisées et à l'obligation de remise en état avant l'échéance d'autorisation, nous vous précisons le scénario retenu in fine.

La nouvelle géométrie de remise en état proposée apporte une valorisation totale des stériles via des aménagements écologiques et le remblaiement de la fosse d'extraction avant l'échéance d'autorisation.

Les aménagements écologiques (voir le plan de remise en état final dans l'étude d'impact) concernent la réalisation des pierriers pour les reptiles, d'une prairie calcicole au nord de la fosse, de boisements, de fronts de taille laissés pour les chauves-souris et de points humides pour les amphibiens (maintien des bassins de collecte des eaux et création de points bas dans les remblais).

Le volume de stériles est de 26030 m³ dont 5500 m³ utilisés pour les aménagements périphériques. Il restera donc 20530 m³ de stériles qui seront utilisés pour le remblaiement de la fosse d'extraction. Le remblaiement ne concernera que le carreau 269,5 m NGF qui s'étend sur 2100 m² et le carreau 272,5 m NGF sur une surface de 1000 m². Compte tenu du coefficient de foisonnement (1,2), les 20530 m³ de stériles deviendront 24640 m³ de stériles à remettre dans la fosse. Le volume utilisé pour le remblaiement de la fosse d'extraction sera donc de 24640 m³. La hauteur du remblai sera de 9 m soit un carreau remblayé à la cote 278,5 m NGF.

Les derniers aménagements écologiques (point-bas-zones humides) seront ensuite confectionnés dans ce remblai.

Voici-dessous le tableau récapitulatif des références des modifications qui ont été faites dans le dossier dans le cadre de la remise en état proposé.

Pièces modifiées	Pages concernées
Pièce 1 « Note de présentation non technique »	Pages 7, 8 et 10
Pièce 2 « Pièce administrative et technique »	Pages 25 à 26, 38 à 42, 44, 59, 65
Pièce 3 « Etude d'impact »	Pages 34 à 35, 168, 183, 188, 246, 302, 303, 328, 332, 339 à 343
Pièce 4 « Résumé Non Technique de l'Etude d'impact »	Pages 11, 13, 53, 55, 60 à 64
Pièce 7 « Garanties financières »	Page 17
Pièce 8 « Plan de Gestion des Déchets d'Extraction »	Page 10
Autres pièces obligatoires : avis de remise en état, courrier de Mme LUGAN	En pièce jointe au dossier : nouvel avis de la mairie de Lugan et un courrier de Mme LUGAN